



BOÎTE DE SECOURS



Les moyens nécessaires pour assurer les premiers secours doivent être présents dans l'entreprise.

L'employeur détermine :

- le matériel nécessaire et l'endroit où ce matériel doit être présent
- le contenu de la boîte de secours
- les moyens complémentaires nécessaires

Le contenu de la boîte de secours est déterminé sur la base de l'analyse des risques présents sur le lieu de travail et avec l'avis du médecin du travail et du Comité pour la Prévention et la Protection au Travail. Il n'y a pas de prescriptions minimales légales. Nous vous proposons le contenu de base ci-dessous.

Des moyens supplémentaires pourront être prévus en fonction des risques spécifiques de votre entreprise.

Par exemple :

- Risque de brûlures : une crème spécifique - ex. Flammazine - à conserver au frigo , Flamigel ou tulle gras
- Risque de contact avec des produits chimiques : douche ophtalmique (stérile)

Veillez à ce que le matériel et la boîte de secours se trouvent **à l'endroit prévu** à cet effet. Conservez également **le registre des premiers secours** à proximité.

Vérifiez régulièrement que le contenu de la boîte de secours n'est pas périmé.



Proposition contenu minimum

- boîte de gants à usage unique (sans latex)
- désinfectant pour les mains
- désinfectant aqueux et incolore pour les plaies, ex. Hibitane (aqueux)
- compresses stériles (emballage individuel)
- compresses non stériles
- 3 bandages stériles
- 2 bandages triangulaires
- 2 bandes élastiques (crêpe)
- 2 bandes élastiques (gaze ourlée)

- 2 rouleaux de sparadraps
- des épingles de sûreté
- pansements stériles (emballage individuel)
- une couverture de secours isolante (ex. Metalic)
- protection pour réanimation (Pocket Mask ou masque bouche à bouche)
- une paire de ciseaux coudés pour pansements
- une paire de petits ciseaux
- une pince à épiler
- une poche coldpack

- de quoi écrire
- une liste de numéros de téléphone d'urgence
- une note « soins d'urgence »
- le registre des premiers secours

Prévoyez également à disposition

- un savon neutre
- un essuie (jetable) et un gant de toilette

Editeur Responsable: Groupe Securex ASBL, Patrick Ghyllbert, avenue de Tervueren 43, 1040 Bruxelles - 908F079 - 08/03/21

Demandez conseil à votre Médecin du travail

@ health-safety@securex.be  www.securex.be

